

## **Ville de Montréal**

Arrondissement de  
Dollard-des-Ormeaux/Roxboro

Aménagement urbain et Services aux entreprises

12001, boulevard De Salaberry  
Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B 2A7

### **Consultation publique du 16 décembre 2003**

#### **6. Documents issus du groupe de travail qui a étudié le secteur 7 et proposé les usages autorisés par le règlement d'urbanisme tel qu'amendé**

Extrait du procès-verbal de la réunion de planification stratégique urbaine tenue le lundi 10 juin 2002.

La nature même des sujets discutés lors de cette réunion ne nous permet pas d'inclure la version intégrale du procès-verbal.

## Ville de Montréal

Arrondissement de  
Dollard-des-Ormeaux/Roxboro

# Procès-verbal

## Réunion de planification stratégique urbaine

Date :	Le lundi 10 juin 2002	
Présences :	Edward Janiszewski Howard Zingboim Zoé Bayouk	Jack Benzaquen Byron Coulter Marco Papineau

### But de la réunion

À la demande du service de l'Aménagement urbain et du Conseil de l'arrondissement, la présente réunion de travail a été convoquée dans le but premier d'établir des stratégies de développement pour les terrains vacants de l'arrondissement et pour sélectionner des sites qui pourront éventuellement être exploités comme garderies.

Bien que le plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Dollard-des-Ormeaux ait lancé des politiques de planification pour les secteurs longeant les boulevards St-Jean et des Sources ainsi que le terrain faisant face au Marché de l'Ouest, le développement actuel dans l'arrondissement s'inscrit dans une dynamique locale changeante qui commande une vision stratégique différente de celle qui a été développée dans le passé.

Le concept de densification aux abords des boulevards St-Jean et des Sources est à revoir afin d'intégrer harmonieusement le développement futur de ces secteurs avec le cadre bâti environnant. Les voies de circulation dans l'arrondissement sont à leur pleine capacité. L'élargissement du parc immobilier de type locatif de haute densité ne risque-t-il pas d'aggraver la situation ?

Les pôles commerciaux de l'arrondissement doivent être consolidés. Le zonage dans certaines zones commerciales doit être travaillé afin de mieux positionner le parc locatif commercial de l'arrondissement sur le plan régional. Le concept de «Carrefour civique» du boulevard de Salaberry prévu au plan d'urbanisme pourra s'adapter d'avantage aux nouvelles réalités du marché résidentiel et commercial.

Le dernier plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Dollard-des-Ormeaux a été complété en 1988. À priori, une nouvelle stratégie de planification pour l'arrondissement devra privilégier la mise en valeur du territoire afin de maintenir et développer la qualité vie des citoyens.